

ISSN : 1278-270X - 30€
mars-avril 2022 - N° 185



SCANNEZ-MOI

**Digitalisation des chantiers :
Travaillez en sécurité, rapidement et sans erreur**



- when it has to be **right** *Leica*
Geosystems

RENDRE VOTRE QUOTIDIEN AUSSI SIMPLE QU'UN JEU D'ENFANT.

www.man.eu



Le nouveau TGS. Simply my truck.*

Votre travail semble incroyablement facile avec le nouveau MAN TGS, tout spécialement conçu pour répondre aux besoins des conducteurs. Son nouveau poste de travail à commandes ergonomiques, la fonction MAN EasyControl accessible de l'extérieur depuis la porte du conducteur ainsi que l'embranchement robuste conçu pour des montées et descentes aisées facilitent vos tâches au quotidien. Enfin, la zone de repos avec sa tablette de rangement rabattable en option redéfinit le confort du véhicule.

#SimplyMyTruck

*Mon camion, tout simplement.

Annoncesur : MAN Truck & Bus France, Société par actions simplifiées à associé unique au capital de 32 537 888 €
Siège social : ZI 12, avenue du Bois de l'Épine, CP 8005 Courcouronnes - 91008 Évry Cedex





VALORISER

DU MARBRE ROUGE AU GRAND BLEU

EXTRAIRE
D'INTERMINABLES
VOÛTES DE GYPSE
SOUS TERRE

TRANSPORTER
LES CAMIONS
AUX B100
COUPS

TERRASSER
LE GUIDAGE SOUS-
MARIN NE FAIT
QUE COMMENCER



CONSTRUCTIONCAYOLA.COM

Siège social :
3 quai Conti - 78430 - Louveciennes - France
Tél : +33 (0)1 30 08 14 14 - Fax : +33 (0)1 30 08 14 15
direction@groupe-cayola.com
Directrice de la publication : Florence Wattel
www.constructioncayola.com

Terrassements et Carrières
est édité par la SARL de presse « Hermann Klaus »
au capital de 7 622,45 €

RÉDACTION

Directrice de la rédaction : Florence Cayola
Rédactrice en chef : Julia Tortorici
Ont participé à ce numéro : Christine Raynaud,
Tanguy Merrien

PUBLICITÉ

pub@groupe-cayola.com
MAQUETTE
studio@groupe-cayola.com

IMPRESSION

Imprimerie de Compiègne, Avenue Berthelot,
BP 60524, ZAC de Mercières, 60205 Compiègne Cedex

ABONNEMENTS

abonnement.difusion@groupe-cayola.com
3, Quai Conti - 78430 LOUVECIENNES
Tél : 01 30 08 14 13
www.constructioncayola.com



N°185 - Mars-Avril 2022 - 30 €

Ce magazine est imprimé sur du papier à base
de fibres de bois en provenance de forêts certifiées.

N°ISNN 1278-270X

Dépôt légal à parution

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle par
quelque procédé que ce soit, faite sans le consentement de
l'auteur ou de l'éditeur est illicite (article L 122 - 4 et L 122 - 5
du code de la propriété intellectuelle).

Crédits photos : tous droits réservés

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX		
PAPIERS	COUVERTURE	INTERIEUR
ORIGINE DU PAPIER	Belgique PEFC	Belgique PEFC
CERTIFICATION	0%	0%
TAUX DE FIBRES RECYCLÉES	0,013 kg/t	0,018 kg/t
EUTROPHISATION PTOT		



Certifié PEFC

Ce produit est issu
de forêts gérées
durablement et de
sources
contrôlées.

10-31-1668

pefc-france.org

16



18



44



58



62





28



ACTUS

- 6 « L'origine du déchet, l'élément manquant »
- 8 L'industrie extractive progresse sur le volet RSE
- 12 Actus constructeurs et chantiers

MANAGER

- 16 Hiboo répond à des besoins d'optimisation

EXTRAIRE

- 8 Dans un dédale de gypse

VALORISER

- 28 Plongée d'exploration sans réserve en Belgique
- 36 Des godets « déter »
- 38 Erkat devient Epiroc

TRANSPORTER

- 40 La multiplicité des services au cœur du jeu
- 44 Pour MAN, la transition a un nom
- 48 Iveco : « Énergies alternatives : 97% du travail reste à faire »
- 52 Les camions en 2021
- 56 Les bennes en 2021

TERRASSER

- 58 Du guidage sous-marin de précision

APPLIQUER

- 62 L'A11 se réorganise aux portes de Nantes



PLUS D'INFO SUR
www.constructioncayola.com



NOUS ÉCRIRE
t-c@groupe-cayola.com



**VOUS SOUHAITEZ
 VOUS ABONNER ?**
www.constructioncayola.com



construction.cayola



Construction.Cay



groupe-cayola

« L'ORIGINE DU DÉCHET, L'ÉLÉMENT MANQUANT »

Dans l'attente d'un agrément qui devrait être délivré dans la seconde partie de 2022, l'éco-organisme de la filière minérale Ecominéro s'organise. Priorité à l'intégration du réseau existant (très efficace) dans la REP et à l'affinement de la traçabilité des déchets de déconstruction avant recyclage.



Terrassements & Carrières : Le ministère de la Transition écologique a ouvert en consultation publique du 25 avril au 16 mai le projet d'arrêté relatif au cahier des charges des éco-organismes agréés dans le cadre de la REP. Un pas de plus vers l'agrément ?

Mathieu Hiblot : C'est en effet une très bonne nouvelle car on y voit plus clair. Il s'agit de la dernière pièce réglementaire pour déposer notre demande d'agrément. L'arrêté ministériel précisant le cahier des charges des éco-organismes dans le cadre de la loi AGECC pourrait paraître courant juin. Si cette horizon était maintenue, nous pourrions faire

notre demande de dossier dans la foulée et espérer l'obtention de l'agrément dans le courant de l'été 2022.

T&C : Plus de 600 entreprises ont indiqué vouloir adhérer à Ecominéro. Est-ce un nombre qui dépasse vos espérances ?

M.H. : Ces entreprises représentent plus de trois quarts des mises en marché des produits. C'est donc un résultat excellent qui sert notre capacité technique et financière. Celle-là même qui pèsera dans l'obtention de l'agrément et pour remplir nos obligations. Nous continuons néanmoins nos démarches auprès des autres producteurs qui restent à faire adhérer.

T&C : Quelle sera votre priorité absolue ?

M.H. : Nous souhaitons avant toute chose intégrer l'écosystème existant. Nous sommes exclusivement dédiés aux produits minéraux – béton, granulats, pierre naturelle, enrobé, terre cuite – qui, en phase de déconstruction, créent des déchets inertes. Ils sont actuellement traités dans un réseau connu, pouvant se targuer de 76% de gains environnementaux, que nous entendons incorporer à la REP. Nous le ferons progressivement, l'objectif étant de poursuivre cette trajectoire avec en fine l'objectif de parvenir à un taux de recyclage de 98% en 2028. A ce jour, ce réseau de collecte et de traitement, qui sait très bien caractériser la nature du déchet, fonctionne sans avoir distingué leur provenance. Demain, il faudra faire cette distinction au moyen d'une traçabilité fine.

T&C : Sur la question de la traçabilité, quelles sont les pistes de travail que vous suivez ?

M.H. : Nous faisons appel à des systèmes d'information. Ils seront cruciaux pour le suivi des flux de déchets. C'est par eux que nous les différencierons. Nous avons audité plusieurs systèmes de traçabilité embarquée et par le biais de données enregistrées puis analysées, nous avons déterminé que l'élément manquant est bien la nature du chantier. Cette évolution est inévitable puisque la REP s'applique uniquement aux chantiers du secteur du bâtiment. Pour l'heure, notre souhait est de ne pas bouleverser

les logiciels existants mais bien d'y apporter des compléments à interfacer. Ce système d'éco-reporting permettra, lors de la demande d'acceptation préalable des déchets sur un point de collecte, de caractériser l'ouvrage à l'origine des déchets, et de garantir l'obtention d'un certificat de validation que le flux est conforme aux standards de collecte du centre de traitement qui les recevra.

T&C : A votre avis, les plateformes de recyclage sont-elles les nouvelles carrières ?

M.H. : Ces carrières urbaines font partie de ce maillage en tout cas, et apportent une ressource de matière importante. C'est le cahier des charges de l'agrément qui donnera l'impulsion car des critères de distance seront à respecter en matière de km à parcourir : 10 km dans les zones denses et 20 km dans les zones non urbaines. Des objectifs de couverture de territoire pourront alors être fixés puis une cartographie sera dressée avec le soutien des acteurs de la filière et des collectivités locales. Elle déterminera si la couverture est suffisante. Nous disposons d'un délai de 10 mois pour nous concerter et établir la projection d'un futur maillage complémentaire notamment pour les artisans.

T&C : Faut-il créer de nouveaux points de collecte seulement pour les artisans ?

M.H. : Les entreprises s'emploient déjà à optimiser le recyclage sur leurs chantiers et mettent en place des synergies avec les chantiers de proximité afin de limiter le transport et les émissions de carbone. Elles déposent leurs déchets sur un réseau très structuré de 1 500 plateformes qui, pour certaines, ne peuvent supporter le flux des artisans. L'enjeu est donc de dénicher de nouveaux exutoires privés d'ici 2026 en tenant compte des procédures longues liées au foncier, aux demandes d'autorisation ou encore à la création d'infrastructures. Une fois l'agrément attribué, par contractualisation, les plateformes se tiendront prêtes dès 2023. L'horizon est donc donné mais une clause de revoyure promet une mise au point détaillée avec le ministère de la Transition écologique en 2024.

Julia Tortorici



DANS UN DÉDALE DE GYPSE

Exploitée selon la méthode des chambres et piliers, au rythme de trois tirs de mine journaliers, la carrière de gypse du Massif de Montmorency produit 620 millions de tonnes de matériau chaque année. Ce labyrinthe souterrain, travaillé par Placoplatre, frappe de par sa beauté et la rigueur de son organisation ou le ballet des engins mobiles n'empiète pas sur celui des camions.

PLONGÉE D'EXPLORATION SANS RÉSERVE EN BELGIQUE

Les initiatives ne manquent pas pour revaloriser d'anciens sites extractifs arrivés en fin d'exploitation. Chapeau bas à la Belgique qui abrite en son sein les plus belles carrières d'Europe réhabilitées en centres de plongée. Zoom sur les deux plus célèbres : les carrières de Vodelée et de Rochefontaine.



CARRIÈRE DE VODELÉE

La carrière de Vodelée (Royal CAS) est une ancienne carrière de marbre gris et rouge, d'appellation Royal, Griotte, Impérial, Byzantin, et Marbre Gris, implantée à l'Est de Philippeville. A ses débuts, la carrière avait une profondeur de 50 mètres, mais celle-ci fut à nouveau exploitée en 1963 et la profondeur passa à sa profondeur actuelle de +/- 40 m. La concession fournissait du marbre gris et rose de très haute qualité et les blocs de qualité moindre servaient de matériaux de construction pour les bâtiments aux alen-

tours. Fait étonnant, elle gèle en 1963. Elle fut recouverte d'une couche de 15 centimètres de glace qui tint pendant 6 à 7 semaines!

DE BELLES INFRASTRUCTURES

Le site accueille le RCAS, une école de plongée fondée en 1957 dont le club est locataire emphytéote de la carrière depuis 1959. Réputé le mieux équipé de Belgique, il comporte des vestiaires, une station de gonflage, un club house, une surveillance mise en place, et une petite taverne. L'accès se fait par la



Blindé M113 immergé

© Frédéric Burginière